



Demande des renseignements

Par **yassin84**, le **01/11/2012** à **12:11**

Bonjour,

je vais vous racontez la situation en bref ..

je suis un jeune marocain qui été mariée avec une française , suite a une rupture de vie commun on a divorcé t j'ai perdu mes papier , j'ai trouvé une CDI je boss depuis et j'ai déposé un dossier prés de préfecture de régularisation , il m'en répondu j'ai insisté un entretien chez eux et fournir des papier et des photo etc ...

une semaine âpre m'en envoyé un courrier ils demande mon acte de divorce

donc j'ai deux question svp :

1: est ce que mon dossier a été accepté et je vais avoir mes papier ?

2: est ce que j'ai le droit demander prêt des impôt un avis non imposition vu que je boss toujours et je suis déclaré , aussi j'ai mes fiche de paye malgré que j'ai pas la carte de séjour ?

merci de votre confiance